

# Code d'éthique sur les bonnes pratiques nautiques

Les lacs et cours d'eau sont des écosystèmes riches où foisonne la vie. L'eau est vitale à la survie des espèces et bon nombre d'entre elles, tels que les poissons, les amphibiens, les insectes et certains mammifères dépendent directement d'un écosystème aquatique pour survivre. Ces milieux sont également partagés avec les plaisanciers et les villégiateurs voulant bénéficier des différents atouts que peuvent offrir les lacs et cours d'eau. Toutefois, l'équilibre entre ces occupants et différents utilisateurs des plans d'eau est quelques fois fragilisé par des comportements inadéquats.



La mise en place d'un code d'éthique pour encadrer les activités nautiques a comme objectif de s'entendre sur de saines pratiques à adopter à la fois respectueuse de l'environnement, mais également des autres usagers du plan d'eau. Voici un code d'éthique type rassemblant plusieurs recommandations visant les activités nautiques. Votre association de lacs a la liberté d'adapter ce code selon vos préoccupations et vos besoins.

## La qualité de l'eau

Selon l'analyse de différents paramètres liés à la qualité de l'eau, les lacs peuvent être classés selon un niveau d'eutrophisation. Il s'agit d'un phénomène naturel de vieillissement des lacs et cours d'eau, mais pouvant être accentué par les activités humaines. Pour limiter le processus d'eutrophisation des lacs et cours d'eau, il est important de :



- Veiller à la conformité de vos réservoirs d'eaux usées et disposer adéquatement de son contenu, si votre embarcation est munie d'un tel dispositif
- Lors du remplissage de votre réservoir à essence, éviter le débordement ou de déverser tout produit polluant dans l'eau (essence, huile)
- Ne pas rejeter vos déchets dans l'eau
- Éviter les savons et les produits contenant des phosphates et favoriser les produits biodégradables et écologiques
- Lors de l'achat d'un nouveau moteur pour votre embarcation, favoriser les moteurs quatre temps
- Inspecter et/ou laver votre embarcation avant la mise à l'eau; Attention à la propagation d'espèces exotiques envahissantes!
- Lors de la descente de votre embarcation, dans un endroit approprié, seulement la remorque doit entrer en contact avec l'eau et non votre véhicule



## Le bruit

Le bruit est une source potentielle de pollution sonore lorsque le niveau est trop élevé. Le bruit nuit à la recherche de quiétude de bien des riverains et des vacanciers. Lors de la pratique de vos activités, il est important de :



- Privilégier les moteurs silencieux ou électriques
- Maintenir le volume de votre radio à une faible intensité
- Éviter les bruits inutiles et répétés lors de la conduite de votre embarcation (virages serrés, sauts de vagues, acrobaties....)
- Utiliser vos systèmes d'avertissement (sirène et klaxons) seulement en situation d'urgence

## La vitesse des embarcations

Toute embarcation doit naviguer à une vitesse adéquate afin d'assurer la sécurité des passagers et des autres utilisateurs du plan d'eau ainsi que pour limiter son impact sur l'environnement, qui se fait entre autres, par la production de vagues érodant les rives. Lors de l'utilisation de votre embarcation, il est important de :

- Naviguer à faible vitesse (moins de 10 km/h) lorsque vous êtes à moins de 30 mètres de la rive
- Réduire la vitesse des embarcations, particulièrement à l'approche ou au départ de la rive
- Préférer un départ et une arrivée perpendiculaire à la rive
- Réduire la vitesse dans les baies
- Éteindre le moteur lorsque l'embarcation navigue dans un secteur d'une profondeur de moins de 1 mètre
- Manœuvrer votre embarcation de façon à respecter les autres usagers et l'environnement (attention aux vagues, encerclements, chavirements, déversements, etc.)
- Utiliser des embarcations à faible tirant d'eau et bien répartir le poids dans l'embarcation
- Pour les activités nautiques impliquant des motomarines, « wakeboat », gros bateaux et embarcations rapides, naviguer dans les secteurs d'eau profonde



## La bonne conduite...

Le respect des autres utilisateurs implique un ensemble de saines pratiques dont tous doivent tenir compte. À bord de votre embarcation, il est important de :



- Respecter les priorités de passage des nageurs et des embarcations non motorisées lors de vos déplacements
- Circuler le plus loin possible (respecter une bande d'au moins 50 mètres) des baigneurs, pêcheurs et autres embarcations non motorisées
- Ajuster votre conduite selon l'affluence au plan d'eau; faites preuve de courtoisie et de prudence
- Éviter la conduite intempestive
- S'assurer que votre embarcation soit en bon état et contient le matériel de sécurité exigé et nécessaire
- Respecter les règles de sécurité nautique
- Posséder le permis de conducteur d'embarcation de plaisance
- Respecter les indications inscrites sur les panneaux de signalisation ainsi que les bouées installées dans l'eau

**IMPORTANT :** Le code d'éthique ne remplace pas les lois et règlements associés aux embarcations et à la sécurité nautique. Il est conçu pour aspirer à des comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers des lacs et cours d'eau.

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre  
634, rue de la Madone  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S9  
[www.cobali.org](http://www.cobali.org)



Merci à nos partenaires financiers : Brookfield, Boralex, MRC des Collines-de-l'Outaouais, ville de Gatineau, MRC d'Antoine-Labelle et la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement